



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 93 – 23 décembre

Faits saillants

- Accord fiscal pérenne entre la France et la Suisse sur l'imposition des revenus du télétravail à compter du 1^{er} janvier
- Reprise des mesures individuelles du 9^{ème} train de sanctions de l'UE à l'encontre de la Russie
- Les achats d'or dopent les importations depuis la Russie

Guerre en Ukraine

Sanctions : Le Conseil fédéral a repris le 21 décembre les nouvelles restrictions adoptées par l'UE en lien avec les livraisons de drones iraniens à la Russie et la prolongation de la situation préoccupante en Ukraine. Plus spécifiquement, la Suisse a repris les mesures individuelles adoptées par l'UE, ajoutant à sa liste afférente 141 nouvelles personnes et 49 organisations et entreprises. L'exécutif examine actuellement une reprise des mesures sectorielles adoptées par l'UE le 16 décembre dernier.

Commerce extérieur : Depuis le début de la guerre en Ukraine, le volume des échanges commerciaux entre la Suisse et la Russie a augmenté de 19 %, portée très majoritairement par les importations, en hausse de 54 %. Les exportations, essentiellement constituées de produits pharmaceutiques, ont crû de 6,5 %. La progression des importations depuis la Russie résulte avant tout de la forte hausse d'achats en or, en particulier via le Royaume-Uni. Alors que les métaux précieux figurent sur la liste des sanctions, l'Office fédéral de la douane précise que ces achats remplissent les conditions applicables au moment de l'importation, à savoir, qu'elles ont été réalisées avant l'entrée en vigueur de l'interdiction, le 4 août dernier. Pour le seul mois de novembre, 6,4 tonnes d'or sont ainsi arrivées en Suisse, signe d'une volonté d'accélérer les achats par les fondeurs locaux avant la date du 4 août.

Macroéconomie

Fiscalité : La Suisse et la France ont trouvé une solution pérenne pour l'imposition des revenus du télétravail : dès le 1^{er} janvier 2023, le télétravail sera possible jusqu'à 40 % du temps de travail par année sans remettre en cause l'Etat d'imposition des revenus d'activité salariée, notamment pour le personnel frontalier. Dans le cas des cantons de Berne, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Vaud, Valais, Neuchâtel et Jura, la France et la Suisse se sont accordées pour que l'exercice du télétravail, dans la limite de 40 % du temps de travail, ne remette en cause ni le statut de frontalier, ni les règles d'imposition à la résidence des revenus d'activité salariée qui en découlent. Dans le cas du canton de Genève, il a été acté de maintenir l'imposition dans l'Etat de situation de l'employeur, si le travail effectué à distance n'excède pas 40 % du temps de travail. En contrepartie du maintien du droit d'imposer les revenus d'activité salariée dans l'Etat de l'employeur, une compensation a été prévue en faveur de l'Etat de résidence de l'employé. La Confédération participera à la compensation financière genevoise versée au titre de l'accord du 29/01/1973. L'ensemble de ces éléments restent soumis à signature et ratification par les deux Etats. Dans l'intervalle, la France et la Suisse appliqueront ces modalités par accord amiable.

A noter par ailleurs le dépôt au Conseil national (= chambre basse) d'une motion chargeant l'exécutif de négocier avec la France une nouvelle convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière de succession.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 22/12	Var. vs 15/12
EUR/CHF	0,9830	- 0,4 %
USD/CHF	0,9234	- 0,6 %
SMI	10 774	- 1,1 %
Taux 10a	1,454 %	+ 43,3 pb

Réforme OCDE : Tout comme la Suisse, le Liechtenstein prévoit de mettre en œuvre la réforme de l'OCDE sur l'imposition minimale des bénéfices en créant un impôt complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Balance courante : Au 3^{ème} trimestre 2022, la balance des transactions courantes a affiché un excédent de 24 Mds CHF (+2 Mds en g.a) porté essentiellement par l'accroissement de l'excédent de recettes dans les échanges de biens. A noter que la position extérieure nette s'est érodée de 31 Mds CHF au T3, à 742 Mds CHF.

Inégalités : Selon un rapport du Conseil fédéral, entre 2005 et 2018, la fortune nette moyenne par contribuable a crû, en valeur de 2018, de 267 100 CHF à 380 700 CHF. Pour autant, le coefficient de Gini de répartition de la fortune est passé de 0,78 à 0,82 et la part de la fortune des 1 % de personnes les plus riches a augmenté de 38 à 44 %. Cette évolution est toutefois marquée par une grande disparité entre les cantons, en particulier dans les cantons de Suisse centrale, où les inégalités de fortune ont connu la plus forte progression.

Secteur financier

Finance ouverte : Le Conseil fédéral souhaite encourager le développement de la finance ouverte (qui permet notamment d'échanger des données financières sur des interfaces standardisées) afin d'accroître la capacité d'innovation et la compétitivité de la place financière suisse. Contrairement à l'UE ou au Royaume-Uni notamment, la Suisse ne dispose actuellement pas de loi qui oblige les établissements financiers à rendre les données accessibles aux fournisseurs tiers sur demande des clients.

Secteurs non financiers

Propriété intellectuelle : En raison de la réduction des taxes décidée par le Conseil fédéral à compter du 1^{er} juillet 2023, le dépôt d'une marque auprès de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle coûtera désormais moins cher (passant de 550 à 450 CHF), tout comme la prolongation de sa protection (de 700 à 550 CHF).

Innovation : Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), en 2021, les entreprises privées ont dépensé 16,8 Mds CHF en Suisse pour des activités de recherche et développement (+4 % par an depuis 2019). Avec une part de 6,2 Mds CHF, soit 37 % du volume total de la recherche, la branche pharmaceutique est, de loin, celle qui investit le plus dans la R&D. En consacrant 2,29 % du PIB à la R&D, la Suisse se classe au 8^{ème} rang mondial, et au 3^{ème} rang européen, devant l'Allemagne, la France ou la Finlande.

Energie : Le Conseil fédéral a repris mercredi les objectifs de l'UE en matière d'économie d'électricité, visant une réduction de 10 % de sa consommation entre novembre 2022 et mars 2023, par rapport à la moyenne des cinq dernières années. De janvier à mars, une réduction supplémentaire de 5 % devra être opérée aux heures de pointe. La Suisse contribuera ainsi à réduire les prix de gros et à renforcer la sécurité d'approvisionnement en Europe. D'après l'exécutif, la campagne en cours d'économies d'énergie devrait permettre d'atteindre la réduction ciblée de la consommation d'électricité.

La Confédération s'est par ailleurs dotée d'une deuxième centrale de réserve, en contractant avec le groupe suisse E et son installation thermique de Cornaux (canton de Neuchâtel) d'une puissance de 36 MW. Avec la centrale de réserve de Birr, 286 MW au total pourront être mis à disposition cet hiver via les centrales de réserve.

Logistique : MSC a finalisé plus rapidement que prévu le rachat pour 5,7 Mds EUR de Bolloré Africa Logistics, filiale de la multinationale française dotée de 21 000 employés et exploitant des ports, des terminaux, des lignes ferroviaires et des ports secs dans 47 des 54 pays d'Afrique, en Inde, à Haïti et au Timor Oriental. Avec cette opération, MSC détient une trentaine de concessions portuaires en Afrique, où il devient le leader du secteur.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international